



Collectif contre l'incinération des déchets en Corse

Le 24 février 2010

M

Vous êtes candidat à l'élection territoriale de mars prochain et vous savez que le dossier des déchets ménagers est l'un des plus urgents.

En effet, depuis l'abandon du traitement par incinération, annoncé par le Syvadec le 31 juillet 2007, l'Assemblée de Corse a voté la révision du Piedma le 30 octobre 2008. Confié à l'Office de l'Environnement le processus de révision piétine, d'une part en raison de l'approche des élections, d'autre part en raison de la position très particulière de son Président, lui-même chaud partisan du traitement thermique des déchets (par gazéification, c'est-à-dire incinération en apport d'air contrôlé).

Pendant ce temps, la situation des déchets a encore empiré, menant la Corse à une impasse due à la saturation de certains centres d'enfouissement, conjuguée à l'absence de plan d'ensemble et de coordination pour la gestion des déchets.

Si cette situation perdure, la Corse va rapidement se trouver confrontée à une « crise des déchets » qui pourra servir à justifier en urgence la construction d'un incinérateur, contre la volonté manifestée par la population et le Front commun contre l'incinération (associations, syndicats et groupements, élus, médecins, scientifiques, etc...)

Notre Collectif a amplement montré depuis 4 ans les graves dangers de l'incinération pour notre santé, notre environnement et nos finances. Il s'est attaché à proposer des solutions pour gérer nos déchets (Propositions pour un Plan alternatif de juillet 2007), adaptées à la configuration de notre île, pour un coût acceptable.

Afin d'éclairer les électeurs dans leur choix, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Approuvez-vous l'abandon définitif et irréversible de tout traitement thermique des déchets (quelle qu'en soit la forme : incinération, gazéification, pyrolyse) ?
2. Quelles méthodes de gestion des déchets comptez-vous mettre en œuvre ?
3. Vous engagez-vous à proposer au vote des futurs élus un Piedma révisé dans les plus brefs délais et au plus tard avant la fin de l'année 2010 ?

Nous vous remercions de votre réponse rapide, afin que nous puissions la porter à la connaissance des électeurs.

Nous vous prions de croire, M _____ , à l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Collectif,

Marie Dominique Loÿe

Colette Castagnoli

Adresse postale du Collectif : A Taverna 20218 PONTE LECCIA